



CSAL du 16 janvier 2025

Le CSAL convoqué le 16 janvier 2025 avait pour seul point à l'ordre du jour la consultation des représentants du personnel sur les mouvements d'emplois afférents aux ajustements de périmètre des SIE de Rennes et de Vitré au 1er janvier 2025.

Ci-dessous pour information, les documents présentés aux représentants du personnel pour avis :

I – Rappel de l'opération

Le projet de modification des périmètres géographiques des SIE de Rennes 1 et Rennes 2 au bénéfice du SIE de Vitré a été présenté au CSAL convoqué les 16 et 30 septembre 2024.

Cette opération s'accompagne du transfert de 2 emplois B et C de chacun des SIE rennais, vers le SIE de Vitré. Ce mouvement d'emplois permettra de conforter le SIE de Vitré dans la perspective de la reprise d'emplois prévue au titre de la mise en place de l'antenne de Lannion. La ventilation catégorielle des emplois transférés est présentée ci-après.

II – Détail des mouvements d'emplois opérés

Prélèvements d'emplois	B	C	Total	Implantations d'emplois	B	C	Total
SIE Rennes 1	- 1	- 1	-2	SIE Vitré	+2	+2	+4
SIE Rennes 2	-1	- 1	-2				
TOTAL	-2	-2	-4	TOTAL	+2	+2	+4

La CGT Finances publiques 35 et Solidaires 35 ont donné lecture de leur déclaration liminaire.

En réponse, la directrice a affirmé que le but de l'opération de transfert des communes de Rennes vers Vitré était de pérenniser le SIE de Vitré, et que cette opération s'était déroulée dans un cadre concerté avec les agents et les représentants du personnel.

Elle a déploré les nombreux incidents techniques et fait savoir qu'elle les avait fait remonter à la Centrale. Elle a réaffirmé que la charge de travail était moindre pour les SIE breilliens dans la mesure où les missions AVISIR et la relance des défaillants avaient été transférées à l'antenne de Lannion.

Les représentants du personnel ont dénoncé, d'une part, une désorganisation profonde des services suite aux réformes successives et, d'autre part, une masse de travail ingérable au quotidien. Pour le SIE de Vitré, ce sont 28 nouvelles communes à gérer depuis 1^{er} janvier 2025 sans les emplois correspondants. Pour les SIE rennais ce sont des emplois vacants non pourvus qui se caractérisent par une augmentation de leur charge de travail. Et pour ces SIE, il faut également tenir compte des difficultés liées au transfert des missions vers l'antenne de Lannion : manque de « sachants » sur l'antenne, refus des directions du 22 et du 35 de laisser les agents échanger sur leurs missions, une demande d'harmonisation des pratiques sans concertation avec les agents, un décalage entre une application stricte de la réglementation et la prise en compte des AVISIR ... Que ce soit à Vitré ou à Rennes les agents sont en grande souffrance, et la situation n'est pas tenable.

La CGT a par ailleurs rappelé que ce transfert d'emplois ne tenait pas compte des emplois non encore prélevés à ce jour suite à la création de l'antenne de Lannion. Pour rappel, cette opération s'accompagne de 25 emplois à prélever sur les SIE breilliens. Le précédent DRFIP du 35 avait selon ses dires réussi à lisser le prélèvement des emplois sur 3 ans. En 2025, il reste à prélever 9 emplois pour alimenter « le vivier national » mis en place par la DG et encore 6 en 2026.

La CGT a expliqué que ce transfert ne tenait aucunement compte des 9 emplois à prélever sur les SIE, et que compte tenu de l'absence de budget à ce jour, il était impossible d'avoir une vision détaillée sur les SIE. Comment demander dans ces conditions aux représentants du personnel de se prononcer sur ce mouvement d'emplois ?

La CGT a par ailleurs indiqué que sur les SIE, il y avait à ce jour des emplois non pourvus, comme par exemple à Rennes 2 : -2 B et - 1C. Certes, les chaises existent mais comme bien souvent elles ne sont pas comblées. Dans ces conditions, les agents sont exposés à une dégradation de leurs conditions de travail, et manifestent une grande souffrance. Ce n'est pas acceptable. Il incombe à la DRFIP de trouver des solutions rapidement, sa responsabilité peut être engagée dès lors que la santé des agents est en jeu.

La directrice a répondu qu'elle n'était pas responsable de la vacance des emplois. Nous lui avons fait remarquer que la DRFIP 35 était responsable des restructurations et des emplois supprimés, c'est elle qui décide au niveau local. Elle ne peut donc en aucun se dédouaner de la casse des SIE dans le département.

Sur l'aspect RH, la direction a indiqué ne pas vouloir polémiquer, mais que factuellement, la transmission des missions AVISIR et de la relance des défaillants sur l'antenne de Lannion avait déchargée les agents breilliens d'une partie de leurs missions, et qu'en conséquence, il n'était pas exact de parler de surcharge de travail.

Ben voyons...

La CGT a rétorqué que la détérioration des conditions de travail était factuelle et qu'elle avait été régulièrement dénoncée par les représentants du personnel. Elle a par ailleurs souligné avoir alerté sur le manque de moyens humain, en vain...La politique de l'autruche n'est pas une réponse digne d'une direction qui se targue d'être à l'écoute des agents.

La Direction a estimé avoir limité les vacances d'emplois et a reconnu une incidence sur le travail. Mais, elle a pour idée de compenser ses vacances par un recours aux EDR, par l'embauche de quelques contractuels et par une « gestion au mieux ». Une musique que nous connaissons bien !

Pour la CGT, il faut agir tout de suite, la situation est suffisamment alarmante, un droit d'alerte n'est pas à exclure si nécessaire.

La direction a précisé que seuls les agents rennais étaient concernés par le mouvement d'emplois : tous les agents C et B étant effectivement dans le périmètre devaient en effet participer au mouvement local. Elle a par ailleurs indiqué que si on bornait à la situation de – 1B et 1 C par SIE rennais, il était tout à fait possible pour les agents rennais de rester à Rennes.

Et oui, factuellement, la direction transfère à Vitré des emplois non pourvus à l'instant T !

Pour le SIE de Vitré, la direction s'est engagée à maintenir les agents sur leur poste sauf demande de mutation de leur part. Elle a expliqué qu'effectivement 4 emplois devaient arriver, et que pour y parvenir, il fallait organiser un mouvement spécifique ayant pour seule vocation de pourvoir les emplois vacants. Tous les agents B et C pourraient ainsi postuler sur ses emplois vacants. Elle a précisé que ce mouvement ne pourrait pas s'effectuer via l'applicatif MOUV RH, cet applicatif ne permettant pas en effet de prendre en charge un tel mouvement.

La CGT a immédiatement interrogé sur l'impossibilité d'utiliser l'applicatif, et sur un mouvement spécifique qui serait organisé en dehors de tout cadre réglementaire. Ce mouvement s'inscrirait en amont des mutations nationales et locales. De fait, on sort de tout cadre réglementé, les garanties des agents sont bafouées ; ce genre de mouvement ouvre la porte à des dérives.. La CGT a dénoncé une « magouille ».

La direction s'est vivement offusquée du terme employé, et a indiqué qu'elle ne pouvait pas être qualifiée de malhonnête.

La CGT a maintenu sa position ; ce n'est pas la première fois que les agents sont victimes de telles « carabistouilles », et ce ne sera certainement pas la dernière. La CGT combat les manœuvres de la DGFIP et de la direction locale, et défend les droits des agents.

Face à l'opposition des représentants du personnel, la direction leur a demandé de choisir entre le maintien d'un mouvement spécifique et l'attente du mouvement local. C'est une première qui ne fait que nous conforter sur la non-conformité de ce mouvement spécifique. En effet, la DRFIP 35 a pour habitude de consulter les organisations principales, et de passer outre leurs observations.

Les représentants du personnel ont alors sollicité d'une suspension de séance.

A leur retour, ils ont d'une part voté à l'unanimité contre le projet du transfert des emplois proposé par la DRFIP 35, et d'autre part refusé à l'unanimité la mise en place d'un mouvement spécifique.

La direction a pris acte de ces décisions :

- vote négatif sur le mouvement des transferts d'emplois (un CSAL sera reconvoqué);
- refus d'un mouvement spécifique.

Elle a expliqué que dans ces conditions tous les agents titulaires de leur poste sont dans le périmètre de cette réorganisation et qu'ils seront donc tous placés en position ALD. Ils devront participer au mouvement local de mutation. Ils bénéficieront des priorités soit pour rejoindre un emploi sur le SIE de Vitré soit pour occuper un emploi vacant dans leur service d'origine.

Nous avons interrogé sur cette position d'ALD et fait savoir que les agents devaient rester sur leur poste actuel jusqu'au mouvement local sans aucune pression, et que nous serions tout particulièrement vigilants si il venait à l'idée de la DRFIP de déplacer les agents sans leur consentement.

La direction a indiqué qu'elle n'avait pas de volonté de faire bouger les agents , mais que le(s) agents qui avaient manifesté leur souhait de rejoindre Vitré bénéficierait d'un détachement.

Questions diverses :

- Avenir du PCED de Rennes:

La DG a déclaré que les 3 missions principales des PCE (la programmation, l'expertise et le contrôle fiscal externe n'avait pas clairement de place au sein des PCE ... Mais dans le même temps elle a annoncé vouloir laisser la décision au niveau local pour coller au tissu économique et aux moyens alloués au contrôle fiscal local.

Pour l'instant, 60 % des directions locales ont conservé leurs PCE (parfois en les fusionnant ou en retirant la mission d'expertise), 30 % ont créé des PUC (Pôles unifiés de contrôle) regroupant plusieurs structures de contrôle et 10 % ont supprimé les PCE.

Au niveau local, des réunions semblent se mettre en place pour réfléchir sur les missions, sur l'organisation.

La CGT a donc interrogé sur l'avenir du PCED de Rennes.

La directrice a répondu avoir connaissance de tous ces éléments de contexte, mais qu'en l'état actuel, elle attendait la note d'orientation nationale. Par contre, elle a précisé que cela n'empêchait pas de réfléchir à une nouvelle organisation des PCED.

Nous invitons tous les agents qui auraient des informations sur le transfert de mission du PCED vers d'autres structures (SIE, BCR...) de nous en faire part. Il faut dès à présent nous organiser pour nous opposer au niveau local à la disparition programmée du PCED.

- Campagne CREP du SPF de Saint-Malo

la CGT a demandé que les agents en poste sur l'antenne du SPF de Saint-Malo puissent assister à leur entretien sur le CFP de Saint-Malo, et non sur le SPF de Rennes comme demandé par leur chef de service

La direction a donné son accord .

- Situation de la paierie départementale :

La CGT a rappelé la situation alarmante de ce service en matière d'organisation interne.

La direction a informé que cette situation était à l'examen, et qu'elle reviendrait vers les représentants du personnel en Formation Spécialisée (FS).

- Réunion obligatoire des agents B et C dans le cadre de la démarche syndicale :

Le caractère a été évoqué .

La CGT est intervenue en indiquant soutenir une pétition rédigée par des agents, que celle-ci circulait dans les services, et que les agents de Saint-Malo avaient interpellé directement le DRFIP du 35 sur le sujet et lui avaient remis la pétition signée massivement.

Les élus aux CSAL d'Ille et Vilaine

Mary RICHER, Bruce DERRIEN, Jean-François
LEBE, Joël GARNIER et Nathalie HARDY